

Communes et canton de Vaud s'accordent sur la péréquation

FINANCES Alors que le torchon brûlait depuis des années entre les deux échelons institutionnels, la présidente du Conseil d'Etat, Christelle Luisier, annonce qu'un accord a été trouvé

RAPHAËL JOTTERAND

 @Raph_jott

C'est l'un des sujets brûlants qui occupent la présidente du Conseil d'Etat, Christelle Luisier, également cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport, depuis le début de son mandat. La péréquation intercommunale vaudoise fait l'objet de vives critiques dans les villes et villages depuis une dizaine d'années. Pour contextualiser, les communes reprochent à l'Etat de ne pas leur avoir rendu la pareille après avoir aidé le canton à éponger ses dettes dans les années 2000 en participant au financement des dépenses sociales. A tel point qu'une initiative populaire intitulée «SOS Communes» a vu le jour à l'été 2021.

Pour l'élue PLR, le fait d'avoir trouvé un terrain d'entente avec les deux associations de communes sonne donc comme une victoire éclatante. Hier, les différents partenaires n'ont d'ailleurs pas manqué de qualifier cet accord d'«historique».

Système «à bout de souffle»

Deux thématiques ont été centrales tout au long des négociations: les coûts de la politique sociale, et la péréquation, soit la répartition financière entre le canton et les communes. Alors que ces dernières ne cessent de s'endetter, un accord avait été trouvé en 2020 pour faire basculer 150 millions de francs de coûts annuels vers le canton d'ici à 2028. Mais sur les deux associations, seule l'Union des communes vaudoises (UCV) avait donné son feu vert.

Une proposition insuffisante pour l'Association de communes vaudoises (AdCV), qui réunit une septantaine de localités – principalement aisées – de La Côte. Par le biais de son initiative «SOS

Communes», elle demande que l'entier de la facture sociale, moyennant une bascule de 15 points d'impôt communaux à l'Etat, soit pris en charge par le canton. Consciente que le système arrive à «bout de souffle, générant des situations financières inextricables», Christelle Luisier a fait de ce sujet son cheval de bataille. Pas prête à sortir la formule magique de sa baguette après les élections cantonales de 2022, l'ancienne syndique de Payerne a obtenu un délai supplémentaire d'un an en septembre dernier pour présenter un contre-projet solide à l'initiative «SOS Communes».

«Désormais, nous passons au système du franc par habitant»

CHRISTELLE LUISIER, PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT VAUDOIS

Sept mois plus tard, l'architecture de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) a enfin pu être dévoilée. «Nous étions le dernier canton à avoir ce type de facture cantonale en lien avec le système de péréquation. Désormais, nous passons au système du franc par habitant», explique la présidente du gouvernement vaudois. Cet accord prévoit notamment l'instauration d'une péréquation des ressources pour réduire les disparités de capacité financière entre les communes, et la mise en place d'une dotation minimale pour soutenir les collectivités publiques aux ressources fiscales les plus faibles. Il intègre également une répartition de certaines factures cantonales en fonction de la population, et non plus selon la capacité financière des communes.

Mais l'élément central de cet accord consiste en la répartition des dépenses sociales, qui va passer de 66,6 à 83%. Le

rééquilibrage financier en faveur des communes sera aussi plus rapide que ce que prévoyait l'accord de 2020, puisqu'il sera atteint dès 2025 au lieu de 2028. Il sera de surcroît renforcé de 10 millions de francs supplémentaires par an dans le but de réduire le montant de la participation à la cohésion sociale (PCS). Finalement, l'adoption de cette nouvelle péréquation comprend aussi le maintien du montant actuel de la facture policière, mais il sera désormais financé à raison de 35% par l'ensemble des communes et de 65% par les communes qui délèguent leurs missions générales de police à la police cantonale.

S'il est encore trop tôt pour dresser une carte des bénéficiaires et des perdantes de ce nouveau dispositif, Christelle Luisier l'assure: «La majorité des communes seront gagnantes, qu'elles soient en ville, à la campagne ou à la montagne.» Syndic de Lausanne et vice-président de l'UCV, Grégoire Junod a fait part de sa satisfaction, évoquant un «bon accord qui prend en compte les intérêts des villes».

Entrée en vigueur en janvier 2025?

Questionné sur le soutien de l'AdCV à l'initiative «SOS Communes», son président Michel Buttin a précisé «ne pas pouvoir être à deux tables au même moment» et donc se focaliser sur cet accord trouvé avec le canton. Le comité de l'initiative, devra quant à lui décider trente jours avant le décret du nouveau projet s'ils maintiennent ou non leur texte.

Le projet de nouvelle péréquation sera mis en consultation auprès des communes dans le courant du mois de mai. Les deux associations faïtières organiseront pour leur part des assemblées générales extraordinaires d'ici à fin juin dans le but que leurs partenaires puissent se prononcer sur l'accord. Une votation populaire pourrait se tenir lors du premier semestre 2024, pour une entrée en vigueur du texte le 1er janvier 2025. ■